MAIRIE de LUC-SUR-AUDE
AUDE
Code Postal : 11190
Téléphone : 04.68.74.01.55
Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	30/10/2024
Convocation du	25/10/2024
Conseillers en exercice	9
Conseillers présents	5
Président	Pons Jean Claude
Secrétaire	Hedy Dargere

Présents :Hédy Dargere, Reginald Lobjoie, Christian Garcia, Clara Rivière, Jean Claude Pons
Absents : Simon Escoffier, Dominique Droit, Annie Piccin , Marion Bifante
Pouvoirs : néant

Ordre du jour du conseil municipal :

Le procès-verbal du conseil municipal du 28/8/2024 est adopté à l'unanimité

1/Adhésion au groupement de la communauté de communes du Limouxin

Lorsqu'un groupement de commandes est constitué entre des communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, celles-ci peuvent confier à titre gratuit à l'EPCI, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement, indépendamment des compétences de l'EPCI et même si ce dernier n'est pas membre du groupement.

Considérant l'opportunité pour la commune de recourir à des groupements de commande dans le cadre de marchés de fournitures courantes et de prestations de service, le conseil municipal décide d'adhérer au Groupement, à l'unanimité.

2/Rapport triennal dans le cadre de la loi climat et résilience

Mr le Maire présente le rapport au Conseil municipal conformément à la loi du 22/8/2021, qui n'appelle pas de commentaire des conseillers municipaux.
Le rapport sera mis en ligne et diffusé au représentant de l'Etat dans le département, à la Région et à la Communauté de Communes.

3/Emprunt auprès de la banque des territoires

Le parc naturel régional Corbières Fenouillèdes a lancé à l'attention de l'ensemble des communes adhérentes une opération nommée « Du soleil sur les toits » et destinée à poser des installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux .
La commune a posé sa candidature à cette opération et a été retenue, ce qui a permis un pré-étude faisabilité portée par le SYADEN qui a conclu à une bonne disposition de certaines des toitures envisagées.
Une étude financière effectuée note que le retour sur investissement est de 13,8 ans.
Par délibération du 10 novembre 2022 la commune a donc décidé de s'engager dans la démarche d'équipement de 4 toitures : celle du presbytère, celle de la mairie, celle de l'école et cette de la maison rue du pressoir.
A la suite de l'appel d'offre lancé par le PNR l'entreprise Clemente a été choisie pour effectuer les travaux et le devis de 101630€HT a été accepté. La commune de Luc sur Aude a choisi de financer sur ses fonds propres 20% de l'investissement soit 20326€HT et de faire appel à l'emprunt pour 80% soit 81304€HT.
Il est décidé de faire un emprunt de 81304€ auprès de la Banque des Territoires, Mr le Maire est chargé des démarches. Adopté à l'unanimité.

4/Demande de subvention

Mr le Maire expose que le chemin de la Croux d'Alet dessert le lotissement du Pech des possibles et permet un contournement du village par le haut, les rues du centre du village étant étroites et ne permettant pas la circulation facile des véhicules et encore moins des camions. La commune a attendu que la plupart des constructions soient finies afin de reprendre cette voirie qui actuellement est en piteux état.
Cette partie de la voirie est aussi dégradée en raison de la non gestion des eaux de ruissellement, il ne s'agit donc pas seulement de la création d'un revêtement de la chaussée mais aussi d'une gestion de l'écoulement des eaux de pluie.
Notons que cet ancien chemin de terre qui avait fait l'objet d'un goudronnage sommaire il y a plus de 25 ans, n'avait pas été traité de manière durable, d'où aussi sa dégradation actuelle et la nécessité d'un reprofilage.

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé de son Président décide

-d'arrêter le budget de cet aménagement à 39317€ HT,
-de solliciter une aide du Conseil Départemental de 15727€ représentant 40% du montant des travaux

-de solliciter une aide du Fond de compensation de la Communauté de communes du Limouxin de 4718€ représentant 12% du montant des travaux

5/Convention territoriale au profit de l'ALAE

Considérant que la commune de Luc sur Aude organise ou soutien un accueil de loisirs autour de l'école.
Considérant que la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 conditionne le versement des bonus territoires, qui contribuent au soutien financier des équipements liés à l'ALAE sur ladite période.
Considérant que la commune était déjà signataire de la Convention Territoriale Globale 2021-2024, et que cette dernière arrive à échéance le 31 décembre 2024.
Considérant que la Convention Territoriale Globale 2025-2029 permet de développer la continuité pédagogique, et décline - en partie - le projet social du territoire pour la période 2025-2029 structuré autour des axes suivants :

1. « Être parent, et naître dans le Limouxin » en consolidant l'accueil des jeunes enfants et les actions de soutien à la parentalité.
2. « Grandir dans le Limouxin » en consolidant l'accueil des enfants et le parcours des jeunes.
3. « Vivre et s'installer dans le Limouxin » en consolidant l'accès aux droits, à la santé, au logement, et les Espaces de vie sociale.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caf et la Communauté de Communes du Limouxin ;
- ENGAGE la commune à soutenir le service périscolaire pour les enfants de la commune et des communes de Montazels et Antugnac.

6/Etude du schéma directeur de l'eau potable

Après avoir pris connaissance du document le conseil municipal décide de mettre en place les priorités suivantes :
-mise en place d'un dossier DUP ;
-renouvellement de la conduite d'adduction fonte
-reconstruction du réservoir du Castillou
-renouvellement annuel de 170 ml et de ses branchements, selon les préconisations de l'étude
-mise en place d'un stabilisateur de pression aval
-bâtiment du surpresseur
-accessibilité des vannes de sectionnement
-renouvellement du parc de compteurs

Mr le Maire est chargé mettre en place les devis et le plan de financement pour ces travaux.

7/Aire des jeux pour enfants

Il est décidé par 4 voix pour et une contre (JC Pons) en raison du coût supérieur à l'option d'un simple grillage, la mise en place d'une clôture bois autour de l'aire de jeux. Une surveillance mensuelle, trimestrielle et annuelle sur la sécurité des installations sera assurée sous la responsabilité de Mr le Maire.

Fin du conseil à 22h05

Le Secrétaire
Hedy Dargère

Le Maire
Jean Claude Pons